

**Séance publique du 24 novembre 2003**

**Délibération n° 2003-1495**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2002 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc de stationnement Juliette Récamier**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rapport d'activité des délégataires ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des délégations de service public, tels que prévus à l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales, faisaient l'objet d'une publication dans le volume 6 du compte administratif de la Communauté urbaine.

Ainsi, le volume 6 du compte administratif 2002, que le Conseil a approuvé lors de sa séance en date du 19 mai 2003, incluait les rapports et comptes 2001 des délégataires.

L'article 10 de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 est venu préciser les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant que ces rapports sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement par la SA de construction et d'exploitation du parc de stationnement Récamier représente un contrat de délégation de service public pour une durée de 60 ans. Un seul parc de stationnement est donc en activité, le parc Juliette Récamier.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil contient les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2002.

Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs financiers et d'activité de l'année 2002.

Indicateurs financiers	total des produits d'exploitation	162 k€
	total des charges d'exploitation	196 k€
	résultat	- 33 k€
Indicateurs d'activité	capacité totale	176 places
	sorties horaires	53 000 passages

Le résultat financier de la délégation est déficitaire, la fréquentation horaire est néanmoins en hausse ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération en date du 19 mai 2003 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2002 produit par la société de construction et d'exploitation du parc de stationnement Juliette Récamier au titre de la délégation de l'activité d'exploitation de stationnement public.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,